

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Délibération n°025-2024

Subvention au CCAS 2024

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	13	15
Date de convocation		
22 mars 2024		
Secrétaire de séance		
Cyril QUIOT		

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Christian ALEX
Ont donné procuration : Éric ORTIZ à Jean-Marie FOURNIER, Sébastien ANDEVERT à Catherine CLIMENT
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

Chaque année, la commune alloue au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement permettant d'équilibrer son budget prévisionnel.

Cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration, en séance du 14 mars dernier, a présenté et débattu du rapport d'orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2024, et sollicité une subvention communale de 22.251€, identique à la subvention 2023.

La commission des finances, dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, a validé cette demande.

Il est donc proposé d'allouer au CCAS une subvention de fonctionnement d'un montant total de 22.251€ pour l'exercice 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n°005-2024 du 14 mars 2024,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver le versement d'une subvention de 22.251 € au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice budgétaire 2024.
2. D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif principal 2024 de la commune.

Le Secrétaire de séance
Cyril QUIOT



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER

